



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 avril 2026
Convocation du : 3 avril 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'an deux mille vingt six, le onze avril à 09h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Martine HENNEBELLE pouvoir à Fatima MAMERI, Christophe LECOEUUCHE pouvoir à Grégory PICKEU, Sabine LELEU pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Cyrielle DEBAVELAERE pouvoir à Jean-Jacques DERUYTER, Caroline MARMOUZÉ pouvoir à Michel PLOUY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sarah FÉVRIER

DE26_060

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Autorisation - Approbation

Le décret n° 90.788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires dispose en son article 17 que dans chaque école est institué un conseil d'école présidé par le Directeur de l'école. Y siègent, outre les membres de la communauté éducative, le Maire (ou son représentant) et un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Considérant l'intérêt de désigner parmi les conseillers un titulaire et un suppléant dans les Conseils d'Écoles, il y a donc lieu, pour chaque école, d'élire un représentant titulaire et un suppléant du Conseil.

Élémentaires :

Léo Lagrange : 1 titulaire - 1 suppléant
Léon Blum : 1 titulaire - 1 suppléant
Gambetta : 1 titulaire - 1 suppléant
Jean Macé : 1 titulaire - 1 suppléant
Anatole France : 1 titulaire - 1 suppléant

Élémentaires/Maternelles :

Renan Buisson : 1 titulaire - 1 suppléant
Roger Salengro : 1 titulaire - 1 suppléant

Maternelles :

Léo Lagrange : 1 titulaire - 1 suppléant
Léon Blum : 1 titulaire - 1 suppléant
Gambetta : 1 titulaire - 1 suppléant
Jean Macé : 1 titulaire - 1 suppléant
Anatole France : 1 titulaire - 1 suppléant

L'élection de ces membres se déroulera dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est demandé aux Présidents de Groupe de présenter leurs candidats pour la désignation de représentants des écoles maternelles et primaires.

Élémentaires :

Léo Lagrange :

Titulaire : Nabil YAHYA

Suppléant : Sarah FÉVRIER

Léon Blum : Titulaire : Mélanie DEZEURE
Suppléant : Christophe LECOEUICHE
Gambetta : Titulaire : Guillaume VILLE
Suppléant : Samuel DEMARETZ
Jean Macé : Titulaire : Jennifer DELPORTE
Suppléant : Fatima BOUCLY
Anatole France : Titulaire : Thibault CAPELLE
Suppléant : Sabine LELEU

Élémentaires/Maternelles :

Renan Buisson : Titulaire : Eve ROBBE
Suppléant : Julie VACHAUDEZ
Roger Salengro : Titulaire : Yasmine EL BACHIRI
Suppléant : Eve ROBBE

Maternelles :

Léo Lagrange : Titulaire : Sarah FÉVRIER
Suppléant : Nabil YAHYA
Léon Blum : Titulaire : Christophe LECOEUICHE
Suppléant : Mélanie DEZEURE
Gambetta : Titulaire : Samuel DEMARETZ
Suppléant : Guillaume VILLE
Jean Macé : Titulaire : Fatima BOUCLY
Suppléant : Jennifer DELPORTE
Anatole France : Titulaire : Sabine LELEU
Suppléant : Thibault CAPELLE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De désigner les représentants de la commune au sein des établissements scolaires.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 26 voix pour
- 9 abstentions :
Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER,
Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

Par conséquent, sont désignés pour siéger au sein des Conseils d'Écoles :

Élémentaires :

Léo Lagrange : Titulaire : Nabil YAHYA
Suppléant : Sarah FÉVRIER
Léon Blum : Titulaire : Mélanie DEZEURE
Suppléant : Christophe LECOEUICHE
Gambetta : Titulaire : Guillaume VILLE
Suppléant : Samuel DEMARETZ
Jean Macé : Titulaire : Jennifer DELPORTE
Suppléant : Fatima BOUCLY
Anatole France : Titulaire : Thibault CAPELLE
Suppléant : Sabine LELEU
Élémentaires/Maternelles :
Renan Buisson : Titulaire : Eve ROBBE
Suppléant : Julie VACHAUDEZ
Roger Salengro : Titulaire : Yasmine EL BACHIRI

Suppléant : Eve ROBBE

Maternelles :

Léo Lagrange : Titulaire : Sarah FÉVRIER

Suppléant : Nabil YAHYA

Léon Blum : Titulaire : Christophe LECOEUICHE

Suppléant : Mélanie DEZEURE

Gambetta : Titulaire : Samuel DEMARETZ

Suppléant : Guillaume VILLE

Jean Macé : Tit : Fatima BOUCLY

Supp : Jennifer DELPORTE

Anatole France:Tit : Sabine LELEU

Supp: Thibault CAPELLE

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Sarah FÉVRIER
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS